



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
VILLE ÉMANCIPATRICE
Direction Avignon Musées

Nos références : AR/SZ/EV 26-002
Affaire suivie par : Alban RUDELIN
☎ 06 61 81 64 58
@ alban.rudelin@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2020, alinéa 2, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
Vu l'arrêté municipal du 27 mai 2024 portant délégation de signature de Madame le Maire à Monsieur Franck LICHAIRE, signataire de la présente décision,
Vu la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 28 mars 2018 instituant le principe de gratuité pour les entrées des musées et la tarification de prestations spécifiques,
Vu la décision du 30 mai 2025 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes perçues dans les musées municipaux d'Avignon,
Vu la délibération n° 32 du Conseil Municipal du 26 juin 2025 instituant le principe de gratuité du nouveau musée des bains Pommer et la tarification de prestations spécifiques,
Vu la délibération n° 20 du 20 décembre 2025, précisant les catégories de public ayant droit à la gratuité,
Vu le budget de la Commune,

DÉCIDE

- Article 1 : La Ville fixe des tarifs pour les visites guidées et l'envoi de photographies numériques, valables à compter du 13 mars 2026, pour l'ensemble des musées municipaux, dont la liste est transmise en annexe.
- Article 2 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 3 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier principal des finances de la Ville d'Avignon seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le

09 MARS 2026

Parvenu en Préfecture le 18/05/2026
Publié le 28/05/2026



Pour le Maire et par Délégation

Pour le Maire,
Le Directeur Général Adjoint

Franck LICHAIRE